



## Règlements et conditions de participation

Cette année à Sherbrooke, affichez vos plus belles décorations, illuminez votre maison ou votre commerce et prenez part à La balade scintillante, un concours de décorations de Noël! Organisée par Destination Sherbrooke et Commerce Sherbrooke, La balade scintillante invite les résidences et les commerces à participer à un concours lumineux afin de recenser les plus belles décorations de Noël. Puis, dès le 10 décembre prochain, les organisateurs inviteront la population et les visiteurs à consulter une carte interactive des décorations de Noël afin de créer des balades scintillantes à travers Sherbrooke.

### Inscription

Le formulaire d'inscription sera disponible en ligne du 6 novembre au 6 décembre 2020.

La résidence ou le commerce participant doit d'abord s'inscrire à l'adresse suivante : [scintillante.ca](http://scintillante.ca).

Pour participer, la résidence ou le commerce doit être situé sur le territoire de Sherbrooke. Les décorations extérieures doivent être visibles de la rue.

Pour le volet commercial : Le concours est ouvert à tous commerces de services de la Ville de Sherbrooke qui ont pignon sur rue. Les devantures, balcons, fenêtres et façades illuminés devront être visibles de la rue.

En s'inscrivant, le participant accepte que l'adresse de leur résidence ou de leur commerce soit ajoutée sur une carte interactive qui sera diffusée dès le 10 décembre sur la page [scintillante.ca](http://scintillante.ca), sur le site web de Destination Sherbrooke, de même que sur les réseaux sociaux de Destination Sherbrooke et de Commerce Sherbrooke.

En s'inscrivant, le participant s'engage à **allumer ses décorations du 4 décembre 2020 au 3 janvier 2021 de 16 h 30 à 21 h 30** et à créer des décorations de Noël harmonieuses.

En s'inscrivant, le participant accepte que des visiteurs admirent leurs décorations extérieures et déclare être le propriétaire ou le locataire principal de l'adresse soumise.

Une présentation de :



En s'inscrivant, le participant peut accepter ou non de participer au concours de décoration de la balade scintillante dont les prix seront faits par le vote du public à même la carte interactive qui sera lancée le 10 décembre 2020 au [scintillante.ca](http://scintillante.ca).

En s'inscrivant, le participant choisit son niveau d'illumination (une lumière, deux lumières ou trois lumières) dans sa catégorie (résidentielle ou commerciale). Celui-ci facilitera la catégorisation pour la remise des prix.

Lors de son inscription, le participant doit téléverser au moins une photo de ses décorations de Noël. Commerce Sherbrooke et Destination Sherbrooke se réservent le droit de vérifier la propriété des lieux. Les organisateurs se réservent également le droit de refuser toute demande d'inscription si elles contreviennent aux règlements mis en place.

Finalement, en s'inscrivant, le participant accepte que la balade scintillante soit un concours de décorations de Noël amical et non-professionnel mis en place pour mettre de la lumière et du réconfortant dans le paysage urbain de Sherbrooke. **Ayez du plaisir, soyez créatif et surtout, amusez-vous!**

## Concours

Le 10 décembre, dès la mise en place de la carte interactive affichant toutes les résidences et tous les commerces qui participeront au concours, les Sherbrookoises et les Sherbrookoises, de même que les visiteurs pourront voter pour leurs décorations favorites.

Trois catégories ont été mises en place et le choix de la catégorie aura été faite au préalable par le participant lors de l'inscription :

- 1) Une lumière scintillante : J'illumine ma maison ou mon commerce en toute simplicité et sans prétention pour le plaisir de participer et de rendre Sherbrooke plus chaleureuse.
- 2) Deux lumières scintillantes : J'aime Noël et j'illumine beaucoup ma maison ou mon commerce qui, selon moi, se démarque à l'échelle de mon quartier.
- 3) Trois lumières scintillantes : Effet de Noël totalement WOW! Ma maison ou mon commerce brille de tous ses feux et se démarque à l'échelle de la ville!

Une présentation de :



### Prix : Volet résidentiel

- 1) **Plus de votes du public catégorie résidentielle « une lumière scintillante »** : 300 \$ en chèque-cadeaux dans 3 entreprises au choix de la personne gagnante parmi les commerces participants. Une liste des commerces éligibles sera remise au gagnant qui fera son choix parmi les entreprises représentées.
- 2) **Plus de votes du public catégorie résidentielle « deux lumières scintillantes »** : 500 \$ en chèque-cadeaux dans 3 entreprises au choix de la personne gagnante parmi les commerces participants. Une liste des commerces éligibles sera remise au gagnant qui fera son choix parmi les entreprises représentées.
- 3) **Plus de votes du public catégorie résidentielle « trois lumières scintillantes »** : 700 \$ en chèque-cadeaux dans 3 entreprises de leur choix parmi les commerces participants.
- 4) **Les coups de cœur de l'équipe de Destination Sherbrooke** : 4 cartes-cadeaux, soit une par arrondissement, d'une valeur de 50 \$ aux Serres St-Élie.

Destination Sherbrooke se réserve le droit de reclasser les résidences dans une ou l'autre catégorie, si nécessaire.

### Prix : Volet commercial :

- 1) **Plus de votes du public catégorie commerciale « une lumière scintillante »** : un chèque-cadeau d'une valeur de mille dollars (1 000 \$), en chèque-cadeaux chez les commerces participants au concours.
- 2) **Plus de votes du public catégorie commerciale « deux lumières scintillantes »** : un chèque-cadeau d'une valeur de mille dollars (1 000 \$), en chèques-cadeaux chez les commerces participants au concours.
- 3) **Plus de votes du public catégorie commerciale « trois lumières scintillantes »** : un chèque-cadeau d'une valeur de mille dollars (1 000 \$), en chèque-cadeaux chez les commerces participants au concours.

Commerce Sherbrooke se réserve le droit de reclasser les commerces dans une ou l'autre des trois catégories nommées, si nécessaire.

## Remise des prix

L'annonce des gagnants aura lieu le 7 janvier 2021 sur les pages Facebook de Destination Sherbrooke et de Commerce Sherbrooke. Les gagnants seront contactés par courriel ou par téléphone.

Pour toute question ou information : [webmestre@destinationsherbrooke.com](mailto:webmestre@destinationsherbrooke.com).

Une présentation de :



## Conditions générales

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra être jointe par téléphone par les organisateurs du concours dans les 3 jours suivant le tirage.

Aucun bon d'achat ne sera remplacé par les organisateurs du concours en cas de perte ou de destruction.

Le gagnant est responsable de s'assurer du respect des règles d'utilisation des bons d'achats chez les commerçants sélectionnés.

Les organisateurs du concours se dégagent de toutes responsabilités liées à une mauvaise compréhension ou application des règles par le gagnant.

Les inscriptions sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute inscription illisible, incomplète, frauduleuse, transmise en retard, reçue en retard, non reçue, ou autrement non conforme sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

Du fait de leur inscription au concours, les participants autorisent les prises de vues et photos de leur réalisation depuis le domaine public et concèdent à Commerce Sherbrooke toute utilisation ultérieure de ces images dans les communications de l'organisme, sur le site Internet et sur les réseaux sociaux.

Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les personnes gagnantes autorisent les organisateurs du concours à utiliser, si requis, leurs noms, photographies, images et/ou leurs voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans, à l'exception des employés et représentants de Destination Sherbrooke et Commerce Sherbrooke, de ses partenaires, des employés, agents et représentants, de ses agences de publicité et de promotion et des fournisseurs de matériel et de service reliés à la promotion ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

Une présentation de :



Les gagnants dégagent de toute responsabilité Destination Sherbrooke et Commerce Sherbrooke, son personnel, ses partenaires ainsi que leurs agents, en cas de blessure, d'accident, de perte ou tout autre problème relié de façon quelconque au prix.

Le refus d'une personne sélectionnée d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.

Destination Sherbrooke et Commerce Sherbrooke se réservent le droit exclusif et absolu de substituer un prix à un autre de valeur et de nature équivalente, en cas de non-disponibilité en raison des facteurs indépendants de sa volonté.

Ce concours est soumis à toutes les lois fédérale, provinciale et municipale applicables.

Une présentation de :

**.commerce** + **destination**  
SHERBROOKE SHERBROOKE.com